

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 MAI 2014

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	144

L'an deux mille quatorze

et le 16 mai

A 19h00, Le Comité syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation
06 mai 2014

Nombre de Membres présents : 144

Date d'affichage
16 mai 2014

Monsieur Emilien GERARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**DESIGNATION  
DES MEMBRES  
CONSEIL  
D'EXPLOITATION  
DE LA REGIE DU  
SPANC****DESIGNATION DES MEMBRES CONSEIL D'EXPLOITATION  
DE LA REGIE DU SPANC**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-14 et R. 2221-5,

Vu les statuts de la Régie SPANC du Syndicat du Sud Est,

Considérant que les membres du Conseil d'exploitation de la Régie sont désignés pour une durée ne pouvant excéder la limite de la durée du mandat syndical.

Considérant que le Conseil d'exploitation de la Régie est composé comme suit :

- 3 membres du comité syndical ;
- 1 personne qualifiée extérieure à la régie ;
- 1 représentant du personnel de la régie ;

Sur proposition du Président, le Comité syndical désigne :

**Membres titulaires**Monsieur **Jean-Pol RICHELET**  
Monsieur **Bernard BESTEL**  
Monsieur **Alain HURPET****Membre choisi parmi les usagers ou représentants d'usagers de la Régie**Monsieur **Cyrille CZERKAWSKI****Membre du Conseil d'Exploitation choisi par les personnels de la Régie :**Madame **Emilie MORLET**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 16 mai 2014